

LES CHOUCHOUS D'OR

Conditions Générales de Prestations (CGP)

Entreprise individuelle : Les Chouchous d'Or

Activité : Garde d'animaux – Visites à domicile – Promenades – Conseils en bien-être animal – Orientation téléphonique personnalisée.

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Prestations définissent les modalités d'exécution des services proposés par Les Chouchous d'Or.

Article 2 – Prestations proposées

Les Chouchous d'Or propose notamment :

- Garde de chiens et de chats.
- Visites à domicile.
- Promenades.
- Conseils en bien-être animal.
- Orientation personnalisée par téléphone selon les besoins de l'animal et de son propriétaire.
- Informations et adresses utiles en lien avec le bien-être animal.

Article 3 – Prise de rendez-vous

Toute prestation est réalisée uniquement sur rendez-vous, selon les disponibilités de l'entreprise.

Article 4 – Tarifs

Les tarifs sont indiqués en euros (€) et communiqués avant toute prestation.

Le règlement peut être effectué par :

- Virement bancaire.
- Espèces.
- Tout autre moyen accepté par l'entreprise.

Article 5 – Paiement

Le paiement est exigible selon les modalités convenues lors de la réservation. Toute prestation commencée est due.

Article 6 – Annulation

Toute annulation doit être signalée dès que possible.

En cas d'annulation tardive ou d'absence non justifiée, une indemnité pourra être demandée.

Article 7 – Obligations du client

Le client s'engage à :

- Fournir des informations exactes concernant son animal.
- Signaler tout problème de santé ou comportement particulier.
- Mettre à disposition le matériel nécessaire (laisse, nourriture, traitements, carnet de santé si nécessaire).

Article 8 – Bien-être animal

Les Chouchous d'Or s'engage à exercer ses prestations dans le respect du bien-être animal, conformément à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques professionnelles.

Article 9 – Conseils téléphoniques

Les conseils et orientations sont personnalisés mais ne remplacent jamais un diagnostic ou une consultation vétérinaire.

En cas d'urgence, le propriétaire doit contacter immédiatement un vétérinaire.

Article 10 – Responsabilité

Les Chouchous d'Or met en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer des prestations sérieuses et professionnelles.

La responsabilité de l'entreprise ne pourra être engagée en cas de force majeure, de maladie préexistante de l'animal ou d'informations inexacts fournies par le client.

Article 11 – Protection des données

Les informations personnelles recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion des prestations et ne sont pas cédées à des tiers, sauf obligation légale.

Article 12 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation après avoir adressé une réclamation écrite à l'entreprise.

Le professionnel adhère au dispositif de médiation **MEDIAVET**.

Article 13 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Prestations sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront en priorité une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Les Chouchous d'Or

Entreprise Individuelle (EI)

Profession libérale – Code APE 96.09Z

Titulaire de l'ACACED Chiens et Chats

Label Excellence : Spécialiste

Enregistrée auprès de la DDPP33